



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hygiène et sécurité

Question écrite n° 35092

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur la nécessité qu'il y aurait de maintenir le dispositif de prêts bonifiés pour les investissements de mise en conformité aux règles d'hygiène réalisés par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et de l'alimentation de détail. Une enquête révèle en effet que sur les quelques 2 000 dossiers instruits par les centres d'action qualité (CLAQ) en 1998, ce dispositif a joué un rôle moteur pour la mise en oeuvre d'un très grand nombre d'opérations de modernisation. Il lui demande si, comme cela est réclamé avec insistance, notamment par la confédération générale de l'alimentation en détail, elle envisage de reconduire cette aide dans le cadre de la prochaine loi de finances.

Texte de la réponse

Les centres d'action qualité (CLAQ) mènent depuis quelques années une action très positive pour favoriser la mise en conformité aux règles d'hygiène et de sécurité réalisée par les entreprises du secteur de la restauration traditionnelle et de l'alimentation de détail. La qualité de leur travail et l'appui qu'ils apportent aux entreprises sont à eux seuls un véritable vecteur de modernisation. Depuis deux ans, le dispositif de prêts bonifiés a permis, toutes actions confondues, de financer plus de 26 000 dossiers représentant 3,4 MF d'investissement. Le projet de loi de finances pour 2000 prévoit la reconduction, pour une année supplémentaire, de ce mécanisme de financement. Mais, depuis le début des années 80, le coût du crédit aux entreprises s'est fortement contracté sous l'effet conjugué de la politique de désencadrement du crédit, de la maîtrise croissante de l'inflation et, enfin, du passage à l'euro. Aussi, la politique de bonification d'intérêt, qui a pu avoir son utilité, a perdu une grande part de son effet de levier, alors que se pose encore, de manière cruciale, la question de l'accès au crédit de certaines entreprises. C'est un véritable enjeu au regard des besoins liés à la création d'entreprise, mais aussi à la transmission ou encore au financement du développement, qu'il soit lié à l'innovation ou à la conquête de nouveaux marchés. Par conséquent, la politique des pouvoirs publics met aujourd'hui davantage l'accent sur les petites et moyennes entreprises, en incitant la BDPME/SOFARIS à s'impliquer plus fortement que par le passé, grâce au renforcement de dispositifs de fonds de garantie permettant de mutualiser une partie du risque lié aux opérations de crédit. L'accent sera notamment mis sur l'amélioration des conditions d'accès à la garantie pour les très petites entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35092

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1999, page 5566

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 7029